

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 août 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Tom Whitton,  
Suzette Bigras, Guillaume Bouvrette,

Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

Absents : James McAllister, Nathalie Chayer

---

## **PRÉSENTATION SPÉCIALE**

### **50<sup>e</sup> Anniversaire de mariage**

Monsieur Livain Albert et Madame Jeannine Roberge  
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur le conseiller Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

### **1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h06.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

#### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-08-11.219

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

#### **1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2011**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2011-08-11.220

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2011, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Levée de non accès au MTQ sur le boul. des Promenades concernant la construction commerciale**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-08-11.221

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec la levée des servitudes de nonaccès pour le boulevard des Promenades concernant le projet de construction commerciale.

**ADOPTÉE**

**2.2 Demande au MDDEP de rendre public les documents concernant les effets potentiels des travaux d'écêtement de la rivière des Mille-Îles sur les berges des propriétés riveraines**

---

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-08-11.222

DE DEMANDER au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs qu'il rende public les documents (rapports, études, etc.) concernant les effets potentiels des travaux d'écêtement d'un haut fond de la rivière des Mille-Îles, notamment sur les propriétés riveraines.

**ADOPTÉE**

**2.3 Désignation d'une personne responsable auprès de Services de cartes Desjardins**

---

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-08-11.223

QUE Marie-Josée Boissonneault, trésorière et directrice des Finances, soit la représentante de la Ville de Deux-Montagnes à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins, avec les pouvoirs suivants :

- Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins ;
- Procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification et d'ajout de carte(s).

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt du procès-verbal**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2011 ;

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h10. Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 20h10.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement n°885.95 concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses**

---

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n°885.95 concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier les règles applicables en cas de blocage d'égout.

**5.2 Avis de motion - Règlement autorisant la conclusion d'une entente remplaçant l'entente permettant la constitution du conseil intermunicipal de Transport des Laurentides (CITL)**

---

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement autorisant la conclusion d'une entente remplaçant l'entente permettant la constitution du conseil intermunicipal de Transport des Laurentides (CITL).

**5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d’urbanisme pour le secteur du boulevard du Lac, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, avec les habitations existantes**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance un règlement modifiant le Plan d’urbanisme afin d’harmoniser le Plan des grandes affectations du sol et densités d’occupation, pour le secteur du boulevard du Lac, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, avec les habitations existantes.

**5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer une nouvelle zone dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, et de prévoir les usages et normes applicables**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer une nouvelle zone dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, et de prévoir les usages et normes applicables.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de créer une nouvelle zone à partir d’une partie des zones R1-35 et R1-36 ;
- de prévoir que l’usage autorisé sera bifamilial et trifamilial(H2), multifamiliale(H3) et multifamilial d’envergure(H4) ;
- de prévoir des normes quant à la hauteur des habitations, aux marges minimales, aux coefficients, à l’aménagement paysager.

**5.5 Adoption – Règlement n° 1429 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors d’une séance tenue le 9 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n’est pas assujéti à l’approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n’ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de permettre les projets intégrés dans toutes les zones résidentielles ou commerciales, de prévoir des normes spécifiques concernant l’implantation des bâtiments, les aires de stationnement et les allées d’accès ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-08-11.224** D'ADOPTER, le Règlement n° 1429 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant certaines dispositions relatives aux projets intégrés*».

**ADOPTÉE**

**5.6 Adoption – Règlement n° 1434 – Règlement modifiant le règlement 1139.02 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier les règles de calcul de la prestation de raccordement prévue à l'article 4.2.6 du Règlement n° 1139.02 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2011-08-11.225** D'ADOPTER le règlement n° 1434 intitulé - *Règlement modifiant le règlement 1139.02 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes*, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.7 Adoption – Règlement n° 1435 - Règlement modifiant le règlement 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- de limiter le stationnement sur les 2 côtés de la rue Baudouin, à partir du boul. Deux-Montagnes jusqu'à la rue Kennedy;
- de prolonger la limitation de stationnement de 2 heures sur le chemin d'Oka, de la 12<sup>e</sup> avenue jusqu'à la 16<sup>e</sup> avenue, des deux côtés ;
- de limiter à 4 heures le stationnement sur la rue Guy, du côté sud, entre la 14<sup>e</sup> avenue et la rue du Régent ;
- d'interdire le stationnement sur la 9<sup>e</sup> avenue, entre 7h et 18h, du lundi au vendredi, du Lac des Deux-Montagnes jusqu'au boul. du Lac, des deux côtés.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-08-11.226

D'ADOPTER le règlement n° 1435 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement* ».

**ADOPTÉE**

**5.8 Adoption – Règlement n° 1436 – Règlement modifiant le règlement n° 1392 sur la qualité de vie**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet :

- d'interdire de fumer et de jeter des mégots dans les aires de jeux des parcs ;
- de prévoir, concernant les bruits perturbateurs, que l'exception pour les travaux d'utilité publique s'applique qu'aux travaux exécutés par ou pour la ville ;
- de prévoir que constitue une nuisance l'utilisation d'une génératrice qui émet du bruit supérieur à 55 décibels ;
- de désigner des endroits où la pêche est autorisée.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-08-11.227

D'ADOPTER le règlement n° 1436 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 1392 sur la qualité de vie* ».

**ADOPTÉE**

**5.9 Adoption – Règlement n° 1437 - Règlement modifiant le règlement 1412 établissant la tarification des services rendus par la ville de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier certains tarifs exigibles pour la reproduction de documents et de prévoir les tarifs pour certains services rendus par le Service de police régionale de Deux-Montagnes.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2011-08-11.228

D'ADOPTER le règlement n° 1437 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 1412 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes* ».

**ADOPTÉE**

**Administration**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2011**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2011 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 152 569,04 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 523 963,30 \$

**6.2 Signature d'une lettre d'entente relative aux assurances collectives avec la Fraternité des Policiers-Policières de la Régionale de Deux-Montagnes**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-08-11.229

D'AUTORISER le directeur général à signer la lettre d'entente avec la Fraternité des Policiers-Policières de la Régionale de Deux-Montagnes, concernant l'ajout de la couverture dentaire (option 2) des assurances collectives.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.281.

**ADOPTÉE**

**7. Greffe**

**7.1 Règlements d'emprunt n° 1432 et 1433 - Dépôt des certificats du résultat des registres**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéro 1432 et 1433.

**7.2 Annulation de la désignation à titre de rue du lot 4 823 556 (ptie de la rue Henri-Dunant)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déclarer que le lot n° 4 823 556 ne fait plus partie de la rue Henri-Dunant ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2011-08-11.230

D'ANNULER la destination du caractère de rue du lot n° 4 823 556 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**7.3 Vente du lot 4 823 556 et autorisation de signature de l'acte de vente**

CONSIDÉRANT que la ville a accepté une offre d'achat du lot n° 4 823 556 du cadastre du Québec ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2011-08-11.231

DE SIGNER l'acte de vente avec Wesley Peach et/ou ses ayants droits de l'immeuble vacant connu comme étant le lot n° 4 823 556 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 15 000 \$ plus les taxes.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, l'acte de vente notarié ainsi que tous autres documents requis aux fins des présentes.

**ADOPTÉE**

**8. Ressources humaines**

**8.1 Engagement de personnels temporaires au Service des loisirs et services communautaires – section bibliothèque**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 13 juillet 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2011-08-11.232

D'ENTÉRINER l'engagement des personnes suivantes à titre de salarié temporaire, aux Loisirs et Services communautaires, section bibliothèque, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur :



Tania Lobo ;  
Myriam Duplessis Harvey.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.772.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.2 Engagement de personnels temporaires au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 2 août 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2011-08-11.233

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.721.02.141A, 02.741.01.141A, 02.752.00.141 et 02.752.01.141.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**9. Urbanisme**

**9.1 Demandes de dérogations mineures**

---

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-08-11.234

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	374, 24 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 975 726)	La demande a pour objet de permettre la construction, en cour arrière, d'une annexe 3 saisons (solarium) avec une longueur de 5,18 mètres au lieu de 4,26 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.
B)	130, 26 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 973 238)	La demande a pour objet d'autoriser la construction d'un immeuble d'habitation multifamilial (6 unités) avec une marge avant secondaire de 3 mètres au lieu de 6 mètres, et la marge arrière de 7,6 mètres au lieu de 9 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

**ADOPTÉE****9.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2011-08-11.235

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	309, 27 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 971 147)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ajout d'un étage sur l'annexe gauche ;</li> <li>- d'ajout d'une galerie couverte ;</li> <li>- la pose de revêtement extérieur en déclin de type Canoxel de couleur «amande», sur tous les murs ;</li> <li>- de remplacement du revêtement de la toiture par du bardeau d'asphalte de couleur «noir» ;</li> <li>- le remplacement des fenêtres par des fenêtres de couleur «blanche».</li> </ul>

<p><b>B)</b> 2304, boulevard du Lac (Lot 1 974 771)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de démolition et de construction d'une résidence unifamiliale isolé de type plein pied de 2 800 p<sup>2</sup> avec un garage attaché de 888 p<sup>2</sup>. Le revêtement extérieur sera en pierre de type grès beige ou de type galet gris/beige et en déclin de bois de cèdre naturel ou torréfié. Le bâtiment est dans la zone inondable 20-100 ans avec normes d'immunisation en vigueur.</p>
<p><b>C)</b> 102, rue de Dieppe (Lot 1 606 580)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ajout d'isolation du bâtiment par l'extérieur;</li> <li>- le remplacement du revêtement de la façade principale par un revêtement de type Canexel de couleur «amande» et par le remplacement du revêtement des murs latéraux et arrière par un revêtement de vinyle de couleur «ivoire» ;</li> <li>- le remplacement du bardeau actuel par un bardeau d'asphalte de couleur «bleu».</li> </ul>
<p><b>D)</b> 100, rue des Manoirs (Lot 3 895 115)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un immeuble d'habitation multifamilial (32 unités) sur 4 étages.</p>
<p><b>E)</b> 200, rue des Manoirs (Lot 3 895 114)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un immeuble d'habitation multifamilial (32 unités) sur 4 étages.</p>

**ADOPTÉE**

**10. Travaux publics**

**10.1 Adjudication de contrat pour la réfection de la maçonnerie de l'Hôtel de Ville (Appel d'offres GT2011-012)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la maçonnerie de l'Hôtel de Ville (Appel d'offres GT2011-012) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 13 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 4 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2011-08-11.236** D'ACCORDER le contrat pour la réfection de la maçonnerie de l'Hôtel de Ville à *Maçonnerie A.S.P.(2006) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 130 330,20 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-012). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1421.

**ADOPTÉE**

**10.2 Contrat de services avec Aqua-Data Rive-Nord pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2011**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2011-08-11.237** DE CONCLURE un contrat de service avec Aqua-Data Rive-Nord pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2011, pour la somme de 21 750 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.413.00.521.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et Services communautaires**

**11.1 Autorisation à tenir un barrage routier le 10 septembre 2011 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28<sup>e</sup> avenue, entre 10h et 16h - Association des bénévoles du Centre hospitalier Saint-Eustache**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 2 août 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-08-11.238** D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par l'Association des bénévoles du Centre hospitalier Saint-Eustache, le samedi 10 septembre 2011, à l'intersection du boulevard des Promenades et 28<sup>e</sup> avenue, entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

**ADOPTÉE**

**12. Deuxième période de questions spécifiques**

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h25.  
Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h.

**13. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2011-08-11.239** DE LEVER la présente séance à 21h.

Signé *Marc Lauzon*  
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier